

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 mai 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-134

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-135

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-136

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf Soupe & Compagnie des Pays-d'en-Haut	30 mai 2016 / Club de golf Le Balmoral à Morin-Heights	195\$	M. Roch Bédard
Buffet gastronomique du Club optimiste de Sainte-Adèle	1 ^{er} juin 2016 à L'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	55\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Gilles Legault

Tournoi de golf de Mgr Pierre Morissette	9 juin 2016 / Club de golf Val-des-Lacs de Sainte-Sophie	175\$	M. Roch Bédard
--	--	-------	----------------

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-137

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le conseiller Robert Lagacé soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 17 mai 2016 au 19 septembre 2016 ;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2016-138

Mandat à Étude Voizard, Voizard, notaires – Acquisition d'une partie du terrain – Hôtel du Mont-Gabriel

ATTENDU la relocalisation du réservoir d'eau potable situé sur le terrain de l'Hôtel du Mont-Gabriel;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville d'acquérir une partie du terrain situé sur le terrain de l'Hôtel du Mont-Gabriel pour en devenir propriétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires, pour rédiger l'acte entre la compagnie 9055-8842 Québec Inc. et la Ville de Sainte-Adèle pour l'acquisition du lot 5 692 625, le tout tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, le 9 avril 2015, minute 0995;

QUE l'Étude Voizard, Voizard, notaires, ait le mandat d'obtenir le consentement à cette modification cadastrale du créancier hypothécaire de la compagnie 9055-8842 Québec Inc., soit la banque HSBC Canada;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous les frais inhérents à cette acquisition de terrain, y compris les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2016-139

Fin de l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant – Fourniture du service de répartition des appels de police et des appels d'urgence du service 911

ATTENDU la recommandation du 9 mai 2016, transmise par monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie;

ATTENDU les dispositions de l'entente intermunicipale signée entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE le conseil désire mettre fin à l'entente pour la fourniture du service de répartition des appels de police et des appels d'urgence du service 911 avec la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, conformément aux dispositions de l'entente précitée, signifie que ladite entente prendra fin le 1^{er} décembre 2016 et que les dispositions de l'entente s'appliquent intégralement;

QUE le greffier soit autorisé à faire signer les documents pour mettre fin à l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant.

RÉSOLUTION NO. 2016-140

Autorisation de signature – Contrat avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) – Service de réponse primaire 9-1-1

ATTENDU la recommandation du 9 mai 2016, transmise par monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de transférer à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), la gestion du service 911, soit la prise des appels primaires et le service secondaire, et ce, pour une période de 5 ans;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à convenir d'un contrat ainsi que d'une convention incendie et à signer tous les documents nécessaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-141

Nomination des membres du conseil à divers mandats sur les commissions, comités et/ou organismes

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la commission des loisirs, de la culture, des arts et des aînés ainsi que la commission de la Famille et Plein Air soient rescindées afin de créer la commission des loisirs, de la Famille, de la culture et des arts, la commission du Plein Air et la commission des Aînés;

QUE le comité culturel soit intégré dans la commission des loisirs, de la famille, de la culture et des arts;

QUE le comité de circulation et sécurité routière devienne la commission de circulation et sécurité routière;

QUE les personnes suivantes soient mandatées afin de siéger sur les commissions, comités et/ou organismes suivants :

Commission des finances et développement économique
Président : Monsieur John Butler
Substitut : Monsieur Roch Bédard

Commission des travaux publics
Président : Monsieur Roch Bédard
Substitut : Monsieur Gilles Legault

Commission de la sécurité publique et incendie
Président : Monsieur John Butler
Substitut : Monsieur Robert Lagacé

Commission des ressources humaines
Président : Monsieur Roch Bédard

Commission de circulation et sécurité routière
Président : Monsieur Robert Lagacé
Substitut : Monsieur Gilles Legault

Commission des loisirs, de la Famille, de la culture et des arts
Présidente : Madame Diane de Passillé
Substitut : Madame Nadine Brière

Commission du Plein Air
Présidente : Madame Nadine Brière

Commission des Aînés
Président : Monsieur Gilles Legault

Comité consultatif d'urbanisme
Membre : Monsieur Robert Lagacé
Membre : Monsieur Roch Bédard

Comité consultatif en environnement
Membre : Madame Nadine Brière
Membre : Monsieur Roch Bédard

Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle
Délégué : Monsieur Robert Lagacé
Substitut : Madame Diane de Passillé

Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle
Membre : Madame Nadine Brière

Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle
Membre : Monsieur Gilles Legault

Transport adapté des Laurentides
Membre : Monsieur Gilles Legault

Agence du Bassin Versant de la Rivière du Nord (Abrinord)
Représentant : Madame Nadine Brière

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces comités ou organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2016-142

Reconduction du bail – Police – 1390, rue Dumouchel

ATTENDU la correspondance de la *Société québécoise des infrastructures du Québec*, étant aux droits de la *Société immobilière du Québec*, datée du 25 avril 2016 relativement à l'option de renouvellement du bail des locaux situés au 1390, rue Dumouchel à Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le bail intervenu entre la *Société Immobilière du Québec* et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location des locaux situés au 1390, rue Dumouchel à Sainte-Adèle et des espaces de stationnement requis, le tout concernant l'utilisation desdits locaux et espaces de stationnement pour les membres de la Sûreté du Québec et ce, pour une période de additionnelle de 5 ans;

RÉSOLUTION NO. 2016-143

Autorisation de signature - Cession en emphytéose

ATTENDU la volonté de céder en emphytéose à la Commission Scolaire des Laurentides, l'immeuble appartenant à la Ville de Sainte-Adèle et qui est voisin de l'école Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte de cession en emphytéose de l'immeuble situé à Sainte-Adèle connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT SEIZE (2 233 616) du Cadastre du Québec avec un bâtiment dessus construit portant l'adresse 505, chemin Pierre-Péladeau;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-144

Poursuite intentée par monsieur Marc Lupien

ATTENDU la signification personnelle à monsieur Pierre Dionne, directeur général et à monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, le 4 mai 2016, d'une requête introductive d'instance par Marc Lupien;

ATTENDU QU'à tout moment pertinent à ce dossier, messieurs Dionne et Dontigny ont agi à l'intérieur de leur fonction;

ATTENDU QU'il y a lieu de contester ladite requête introductive d'instance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle prenne fait et cause pour messieurs Pierre Dionne et Jean-Pierre Dontigny, contre Marc Lupien, dans le dossier no. 700-17-013179-162;

QUE Me Simon Filiatreault soit autorisé à répondre pour les défendeurs.

RÉSOLUTION NO. 2016-145

Création d'un poste de surintendant et nomination de Mark Lavoie

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines et de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 3 mai 2016, relativement à la réorganisation du Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions dudit rapport, lequel est annexé à la présente;

QUE le conseil décrète l'abolition d'un poste de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle à partir du 16 mai 2016;

QUE le conseil accepte la proposition de créer un poste de surintendant au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE monsieur Mark Lavoie soit nommé à titre de surintendant au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle et par conséquent qu'il soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du *Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* et ce, à compter du 17 mai 2016;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2016-146

Embauche – Coordinatrice culture, arts et patrimoine

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 3 mai 2016, relativement à l'embauche de madame Julie Champagne au poste de coordinatrice culture, arts et patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Julie Champagne soit embauchée au poste cadre de coordinatrice culture, arts et patrimoine du Service des loisirs;

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 1^{er} juin 2016 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2016-147

Recommandation de paiement #8 – Travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel

ATTENDU la recommandation du 3 mai 2016, rédigée par madame Louise Yale, chargée de projet de la division génie, relativement aux travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 8 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 166 209,31\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement

soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212, le tout sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-148

Adjudication – Études, plans, devis et surveillance - Réfection des infrastructures sur une partie de la rue Valiquette – INV-2016-015

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Valiquette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

MLC Associés inc.
CLA Experts-conseils inc.
EFEL Experts-conseils inc.
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 5 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 6 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *EFEL Experts-conseils inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 21.70 pour un montant de 63 581,18\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1216.

RÉSOLUTION NO. 2016-149

Adjudication – Étude, plans devis et surveillance – Déphosphatation des étangs aérés « Alpine » – SP-2016-014

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude, les plans devis et surveillance pour la déphosphatation des étangs aérés « Alpine »;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Stantec Experts-conseils Ltée
Cima+ S.E.N.C.
Beaudoin Hurens
Éclipso Design-Construction inc.
Synthèse Consultants inc.
WSP Canada inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 12 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Éclipso Design-Construction inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 34.47 pour un montant de 38 875,68\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226.

RÉSOLUTION NO. 2016-150

Adjudication – Étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Ronchamp – SP 2016-019

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Ronchamp;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

TechnoRem inc.
WSP Canada inc.
SNC-Lavalin GEM Québec inc.
Envir'eau Puits inc.
Arrakis Consultants inc.
Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 12 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *SNC-Lavalin GEM Québec inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 42.78 pour un montant de 31 089\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226.

RÉSOLUTION NO. 2016-151

Adjudication – Exploitation des sites de traitement des eaux usées (Usine de traitement, étangs aérés et site de neiges usés) – SP 2016-023

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'exploitation des sites de traitement des eaux usées (Usine de traitement, étangs aérés et site de neiges usés);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
Nordikeau inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 4 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 5 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 2.077 pour un montant de 640 238,29\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-152

Libération de cautionnement d'exécution – Nettoyage et inspection télévisée de conduites sanitaires (INV-2015-035)

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, chef de division génie, datée du 4 mai 2016 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de nettoyage et inspection télévisée de conduites sanitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Aquarehab (Canada) inc.*, une somme de 3 672\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2016-153

Raccordement du bâtiment Sous le toit de l'échelon – libération du dépôt 10 000\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, chef de division génie, datée du 4 avril 2016 relativement à la ventilation des coûts pour le raccordement du bâtiment Sous le toit de l'Échelon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à libérer le dépôt de 10 000\$ de l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc;

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer un paiement de la somme de 17 183,35\$ à l'organisme *Sous le toit de l'Échelon* en vertu de l'article 3 du règlement 1180-2013.

RÉSOLUTION NO. 2016-154

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-027

2945, rue Proteau

Simon Doré et Caroline Morrissette

- **Construction (Modification au PIIA approuvé le 19-10-2015)**

Résolution C.C.U. 2016-028

1415, rue Claude-Grégoire

Johanne et Jacques Létourneau

- **Rénovations extérieures**

Résolution C.C.U. 2016-029

99, rue Morin

Dechen Kolkar Lama (9325-1403 Québec inc.)

- **Agrandissement de la terrasse**

Résolution C.C.U. 2016-030

1060, boulevard de Sainte-Adèle

9135-4027 Québec inc.

- **Affichage (Enseigne sur poteau)**

Résolution C.C.U. 2016-031

994-996, rue Valiquette

Mammas Investments

- **Agrandissements**

Résolution C.C.U. 2016-032

1273-1285, chemin du Mont Loup-Garou

Dominic Danis

- **Rénovations**

Résolution C.C.U. 2016-033

173, rue Morin

Noémie Létourneau

- **Affichage (Enseigne à plat sur le mur)**

Résolution C.C.U. 2016-034

147, rue Morin

Caroline Dubois

- **Affichage**

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

Résolution C.C.U. 2016-026

166, rue Morin

Toilettage Studio Caroline

- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2016-155

Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-035

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 065 362 (rue du Belvédère), afin d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale à l'intérieur de la profondeur moyenne d'un lot :

- de 30% à 48% pour le lot projeté numéro 1 ;
- de 30% à 39% pour le lot projeté numéro 2;
- de 30% à 53% pour le lot projeté numéro 3;

- de 30% à 38% pour le lot projeté numéro 4;

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur géomètre, version 3 datée du 21 avril 2016, 16616 de ses minutes et ce, afin d'autoriser un remplacement sur lot 5 065 362 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes :

1. Dans le cadre de la construction des lots 2, 3 et 4, ceux-ci devront être desservis à partir de la rue du Belvédère uniquement par un accès et une allée d'accès commune, telle que montrée audit plan projet de lotissement;
2. Préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour le morcellement du lot 5 065 362 tel que montré audit plan projet de lotissement, pour chaque lot projeté, devra être déposé un rapport technique comprenant une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel habilité, confirmant la possibilité de desservir les lots projetés des installations sanitaires conformes à la réglementation provinciale en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2016-156

Désignation des étudiants et stagiaires pour l'application des règlements municipaux

ATTENDU QUE la ville procède, pour la période estivale, à l'embauche d'étudiants et de stagiaires;

ATTENDU QUE ces étudiants et stagiaires ont besoin d'être nommés «fonctionnaire désigné» au sens du *règlement 1200-2012-PC*, pour l'accomplissement des tâches qui leur seront dévolues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Maxime Durand-Labelle, Anne Desgagné-Wells, Christopher Perreault et Claudel May-Plouffe, soient nommés «fonctionnaire désigné» au sens du *règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* et du *règlement numéro 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle*.

RÉSOLUTION NO. 2016-157

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1500, impasse des Métairies

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à permettre, pour l'immeuble situé au 1500, impasse des Métairies, la construction d'un manège équestre privé pour l'utilisation exclusive de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735;

ATTENDU QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient la réalisation du projet, notamment en ce qui a trait au matériau de

revêtement d'une partie des murs extérieurs; à la superficie au sol maximale du bâtiment accessoire, à la superficie au sol totale de l'ensemble des bâtiments accessoires, à la hauteur du bâtiment accessoire et à la distance entre le bâtiment accessoire et une limite de terrain;

ATTENDU QU'hormis les dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du Règlement de zonage 1200-20012-Z;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et ne déroge au Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation applicables prévus au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), le Conseil municipal peut prévoir des conditions dans le cadre de la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le projet le projet particulier présenté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 1000-2008-PPC*, et prévu au 1500, impasse des Métairies – lot 5 749 191, cadastre du Québec - afin de permettre la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec, tel que décrit à la demande daté du 11 avril 2016, dont les annexes font parties intégrantes, présentée par M. Guy Gazaille, président du Domaine Riverdale Inc.

De fixer au 1^{er} juin 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-158

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952)

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à autoriser, pour le terrain vacant identifié par le numéro de lot 2 232 952, cadastre du Québec, le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation en ce qui a trait au matériau autorisé pour l'aménagement d'un mur de soutènement;

ATTENDU QU'hormis les dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du *Règlement de zonage 1200-20012-Z*;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et ne déroge au *Règlement de zonage 1200-2012-Z* qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation applicables prévus au *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de*

modification ou d'occupation d'un immeuble 1000-2008-PPC, sous réserve du dépôt d'un plan de plantation modifié proposant des végétaux indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques du sol et favorisant sa stabilisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le projet particulier présenté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC*, pour l'immeuble vacant situé sur le bout. de Sainte-Adèle et identifié par le numéro de lot 2 232 952, cadastre du Québec, lequel vise à permettre le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation);

sous réserve des conditions suivantes;

- 1) Le dépôt du plan modifié des aménagements paysagers du technologue Jean-François Dubé montrant le remplacement des végétaux proposés par des végétaux arbustifs indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques du sol en place et favorisant sa stabilisation. Le plan modifié doit être déposé dans un délai au maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil;
- 2) Une garantie financière au montant de 2 000\$ visant à assurer la réalisation des ouvrages approuvés le cas échéant, doit être déposée dans un délai maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil. Cette garantie sera remboursée dans les 12 mois la date constatée par la Ville de réalisation des ouvrages tels qu'approuvés;
- 3) Une fois les procédures d'approbation du PPCMOI complétées et en vigueur suite à la délivrance, le cas échéant, du certificat de conformité délivré par la MRC des Pays-d'en-Haut, les ouvrages approuvés doivent être complétés dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur de la résolution du conseil approuvant le PPCMOI, à défaut de quoi ladite résolution d'approbation sera caduque;
- 4) Si les végétaux, dont la plantation est requise en vertu du PPCMOI approuvé, meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils doivent être remplacés en respectant les exigences du PPCMOI approuvé.

De fixer au 1^{er} juin 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-159

Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour

ATTENDU le rapport transmis le 4 mai 2016 par madame Marilyne Lortie, coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, relativement au protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et certaines villes de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement au paiement des coûts relatif à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour;

D'autoriser le maire et le directeur du Service des loisirs à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-160

Second projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 4 mai 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-161

Second projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 4 mai 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 69 701,14\$ pour la période du 9 au 15 avril 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 514 626,35\$ pour la période du 16 au 22 avril 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 430 361,90\$ pour la période du 23 au 29 avril 2016.

- Incompressibles – Fonds d’administration – 823 289,68\$ pour la période du 30 avril au 6 mai 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 394 058,04\$ pour le mois de mars 2016.
- Engagements au montant de 288 423,43\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 1229, on devrait lire à l’article 4 « **22% de l’emprunt** » au lieu de «49% de l’emprunt» et on devrait lire à l’article 5 « **49% de l’emprunt** » au lieu de «22% de l’emprunt».

Dépôt du certificat du greffier – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l’acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Déclaration des intérêts pécuniaires d’un membre du conseil

Dépôt – Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 avril 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande de travaux supplémentaires – Relocalisation du réservoir eau potable Mont-Gabriel

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d’honoraires supplémentaires – Études pour mise aux normes des étangs aérés du Mont-Gabriel

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Le maire se prononce sur son problème avec le DGEQ

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

- Informe les citoyens de l’ouverture du Petit train du Nord et de l’ouverture du Free-Ride.

M. Gilles Legault

- Heureux de travailler avec ses nouveaux collègues.

M. Roch Bédard

- Rappelle aux citoyens qu’il y aura les ventes de garage les 21 et 22 mai prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Rochon (586, rue Morin # 5)

- Déclare qu’il y a des problèmes de signalisation pour l’interdiction des camions sur la rue Morin.

M. Daniel Rock (1106, Chantoverent)

- Relativement au règlement 1223, il demande s’il y a une volonté politique d’enclencher des mesures concrètes en matière de signalisation.
 - Mentionne qu’à Piedmont, il y a un immense panneau qui interdit les camions sur la rue Morin.
 - Demande à être participant au comité de circulation.

Mme Louise Jacques (1122, Chantoverent)

- Mentionne qu’il y a un fossé pluvial qui est problématique.

M. Normand Brunet (1060, boul. de Sainte-Adèle)

- Affirme que la signalisation de stationnement est déficiente devant son commerce.

Mme Jocelyne Cazin (1592, rue Morin)
- Cratère sur le boulevard de Sainte-Adèle

M. Tom Fermanian

- Demande si les travaux majeurs prévus sur la rue Valiquette peuvent être faits en dehors de la période touristique.
- S'interroge sur la traverse piétonnière sur la rue Morin

M. Denis L'espérance (3000 Parklane)

- Demande : Peut-on adopter une résolution contre le projet de centre de transbordement?

Mme Suzanne St-Pierre (781, rue Sigouin)

- Lors d'activités sur les terrains de la Ville, peut-il y avoir des bacs de recyclage?

Mme Doris Poirier (Sainte-Adèle)

- La ville a-t-elle l'intention d'acheter l'ancien bâtiment du kiosque touristique?
- Le règlement sur la tenue des assemblées du conseil peut-il être modifié pour ne pas à avoir à donner son adresse.

M. Jean-Pierre Létourneau

- Se plaint de l'affichage au coin des rues St-George et Paquette, l'asphalte se termine et devient du gravier, c'est dangereux.
- Se plaint que la gare est un état piteux et que ce n'est pas propre.

M. Denis L'espérance

- La Société Mère Meera veut encore demander un changement de zonage...

M. Jean-Pierre Létourneau

- Le Mont Durocher, la ville peut-elle décider de ce qu'elle veut dans un parc?
- « Je dois faire un rapport »

Mme Jacques

- Pose des questions sur le point 4.1...

M. Denis L'espérance

- Pourquoi faire une entente à l'amiable avec M. Lupien?

M. Jean-Pierre Létourneau

- Permis pour la coupe d'arbres

M. Denis L'espérance

- Le procès de Monsieur Milot, qui va payer les frais d'avocat?

Mme Doris Poirier

CRA

Mme Jeanne D'Arc Groulx

- Demande que l'on règle le dossier de la croix.

M. Gazaille

- Point 7.4, demande à vérifier l'adresse au 1500 chemin Riverdale
- Signalisation du pont Riverdale.

Mme Lise Gendron

- Y aura-t-il un débarcadère sur le 505, chemin Pierre-Péladeau?

M. Gilles Bellerose

- La ville fera-t-elle pression sur Bell pour avoir la fibre optique dans les secteurs éloignés?
- Point 2.8, reconduction du bail de la police, quel est le prix du loyer?
- Le maire veut-il toujours faire une rue piétonne au lac Rond?

RÉSOLUTION NO. 2016-162

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h48.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques